

Tenue de protection pour sapeurs-pompiers forestiers Veste & Pantalon

Tenue d'intervention - Veste &
Pantalon Xtreme VFT réf. AVA1346-01



Éd. 20260428

1

Sommaire

1. Généralités	Page 1
1.1. Confection de cet EPI.....	
2. Niveaux de risque et classes de protection	Page 2
2.1. Niveaux de performance selon EN ISO 11612:2015.....	
2.2. Niveaux de performance selon EN 1149-5:2018.....	
2.3. Niveaux de performance selon EN 15384:2020+EN 15384:2020/A1:2021.....	
3. Recommandations d'utilisation	Page 3
4. Recommandations contre le mauvais usage	Page 3
5. Entretien	Page 4
6. Garantie	Page 4
7. Tailles	Page 4

1. Généralités

1.1. CONFECTION DE CET EPI

La tenue d'intervention Xtreme a été conçue pour répondre aux besoins des unités intervenant lors des opérations de lutte contre les incendies de forêt et de secours.

Conçue pour protéger le corps et les membres (à l'exception de la tête, des mains et des pieds) dans les conditions habituelles de travail, elle est confectionnée avec des matériaux de haute qualité offrant confort et résistance lors de chaque intervention grâce aux propriétés ignifuges du tissu.

REMARQUE : Cet EPI de catégorie III est constitué de deux pièces, qui doivent toujours être portées conjointement. Dans le cas contraire, l'utilisateur ne sera pas protégé contre les risques prévus.

RÉFÉRENCE :

Tenue d'intervention - Veste & Pantalon Xtreme VFT réf. AVA1346-01

- > Composition du tissu: Viscose FR 64% - Meta-aramide 30% - Para-aramide 5% - Fibre Antistatique 1%
- > Grammage du tissu: 270 g/m2 ± 5%
- > Composition du tissu de renfort: Para-Aramide 53% Meta- Aramide 45% Fibre antistatique 2%
- > Grammage du tissu: 240 g/m2 ± 5%
- > Composition du tissu de ventilation: Viscose FR 63% Aramide 34% Elastane 3%
- > Grammage du tissu: 205 g/m2 ± 5%

2. Niveaux de risque et classes de protection

Ce produit a été fabriqué conformément aux exigences du Règlement (UE) 2016/425, pour son utilisation prévue, ainsi qu'aux exigences des normes EN ISO 11612:2015 Vêtements de protection. Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes. Exigences minimales de performance, EN ISO 13688:2013 + EN ISO 13688:2013/A1:2021 Vêtements de protection. Exigences générales, EN ISO 15384:2020 + EN ISO 15384:2020/A1:2021 Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers. Méthodes d'essai en laboratoire et exigences de performance pour les vêtements forestiers, et EN 1149-5:2018 Vêtements de protection. Propriétés électrostatiques. Partie 5 : Exigences de performance des matériaux et de conception, applicables au présent produit, comme indiqué dans le certificat 26/09709/00/0161B délivré par AITEX.

ORGANISME DE CERTIFICATION 0161

AITEX ASSOCIATION DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET COSMÉTIQUE

Carretera de Banyeres, 10. 03802 Alcoy - Espagne

NORMES HARMONISÉES APPLIQUÉES :



EN ISO 11612:2015
A1, A2, B1, C1, F1



EN 1149-5:2018
EN ISO 13688:2013



EN ISO 15384:2020
EN ISO 15384:2020/A1:2021

EN ISO 13688:2013/A1:2021

- > **EN ISO 11612:2015** Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Exigences minimales de performance.
- > **EN ISO 13688:2013 + EN ISO 13688:2013/A1:2021** Vêtements de protection. Exigences générales.
- > **EN ISO 15384:2020 + EN ISO 15384:2020/A1:2021** Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers. Méthodes d'essai en laboratoire et exigences de performance pour les vêtements forestiers.
- > **EN 1149-5:2018** Vêtements de protection. Propriétés électrostatiques. Partie 5 : Exigences de performance des matériaux et de conception.

2.1. NIVEAUX DE PERFORMANCE SELON EN ISO 11612:2015

(A) PROPAGATION LIMITEE DES FLAMMES : **A1, A2**

1. Il n'y a pas de destruction jusqu'aux bords.
2. Il n'y a pas de formation de trou.
3. Il n'y a pas de fusion.
4. Temps de post-incandescence ≤ 2 s.
5. Temps de post-combustion ≤ 2 s.

B) CHALEUR CONVECTIVE : **B1**

Intervalles de valeurs HTIa24

	Min.	Máx.
B1	4	< 10
B2	10	< 20
B3	≥ 20	

(C) CHALEUR RADIANTE : **C1**

Niveau de performance	Temps moyen atteint RHTI24	
	Min.	Máx.
C1	7	< 20
C2	20	< 50
C3	50	< 95
C4	< 95	

(D) CHALEUR PAR CONTACT : **F1**

Niveau de performance	Temps seuil (S)	
	Min.	Máx.
F1	5	< 20
F2	10	< 15
F3	15	

2.2. NIVEAUX DE PERFORMANCE SELON EN 1149-5:2018

(A) RÉSISTANCE À L'ACCUMULATION DES CHARGES ÉLECTROSTATIQUES : $S > 0,2$ ou $t_{50} < 4$ s

2.3. NIVEAUX DE PERFORMANCE SELON EN ISO 15384:2020 + EN ISO 15384:2020/A1:2021

(A) PROPAGATION LIMITEE DES FLAMMES : **A1, A2**

1. Il n'y a pas de destruction jusqu'aux bords.
2. Il n'y a pas de formation de trou.
3. Il n'y a pas de fusion.
4. Temps de post-incandescence ≤ 2 s.
5. Temps de post-combustion ≤ 2 s.

(B) CHALEUR RADIANTE (NIVEAU MINIMAL)

RHTI24 - RHTI12 ≥ 4 s
RHTI24 ≥ 11 s

3. Recommandations d'utilisation

Indiqué pour les activités industrielles dans lesquelles l'utilisateur est exposé à :

1. Ensemble complet relié à la terre afin d'éviter les décharges inflammables.
2. L'isolation thermique peut diminuer après avoir soumis le vêtement à toute procédure de nettoyage.
3. Bref contact avec une petite flamme.
4. Chaleur convective d'une puissance inférieure ou égale à 80 kW/m².
5. Sources de chaleur rayonnante d'une puissance inférieure ou égale à 20 kW/m².
6. Chaleur par contact avec des surfaces à une température de 250 °C.
7. En cas de projection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur le vêtement pendant qu'il est porté, l'utilisateur doit retirer immédiatement et avec précaution le vêtement, en veillant à ce que le produit chimique ou le liquide n'entre en contact avec aucune partie de la peau. Le vêtement doit être nettoyé ou retiré du service.
8. L'utilisation d'une protection corporelle partielle supplémentaire peut être nécessaire (gants, cagoules?).
9. Pour assurer la protection de l'ensemble du corps, le vêtement de protection doit être porté fermé et associé à d'autres équipements de protection appropriés (casque avec écran facial de protection, gants de protection et bottes).
10. Les conditions environnementales et les risques du lieu de travail doivent être pris en compte.
11. Des écarts par rapport aux paramètres de cette norme peuvent survenir dans les conditions les plus extrêmes.
12. Les vêtements de protection dissipateurs électrostatiques sont destinés à être utilisés dans les zones 1, 2, 20, 21 et 22 (voir EN 60079-10-1 [7] et EN 60079-10-2 [8]) dans lesquelles l'énergie minimale d'inflammation de toute atmosphère explosive n'est pas inférieure à 0,016 mJ.
13. Les vêtements de protection dissipateurs électrostatiques ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères enrichies en oxygène ni en zone 0 (voir EN 60079-10-1 [7]) sans l'autorisation préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.
14. Les performances des vêtements de protection dissipateurs électrostatiques peuvent être affectées par l'usure, les lavages et une éventuelle contamination.

4. Recommandations contre le mauvais usage

1. Le présent EPI ne doit jamais être utilisé contre des risques autres que ceux décrits précédemment.
 2. Un mauvais entretien des vêtements peut modifier leurs performances.
 3. Un vêtement sale peut entraîner une réduction de la protection.
 4. Les salissures ou résidus fondus adhérant au vêtement peuvent nuire à ses performances.
 5. Ne pas retirer le vêtement lorsque l'on se trouve dans des atmosphères explosives ou inflammables, ni lors de la manipulation de substances explosives ou inflammables.
 6. Une augmentation de la teneur en oxygène de l'air peut réduire considérablement la protection du vêtement contre les flammes.
 7. L'isolation électrique du vêtement peut être réduite si le vêtement est humide, sale ou imprégné de sueur.
 8. Lorsque le vêtement est constitué de deux pièces, l'utilisateur doit les porter conjointement afin d'obtenir le niveau de protection approprié.
 9. Ce vêtement ne protège pas le cou, la tête, les mains ni les pieds.
 10. Le vêtement ne doit pas être porté avec d'autres vêtements en dessous qui ne sont pas ignifuges et/ou qui sont constitués d'un matériau thermofusible.
 11. Les déchirures ne doivent pas être réparées par l'utilisateur ; un fil inflammable ou une pièce susceptible de réagir à la chaleur par fusion pourrait être très dangereux en cas d'explosion avec flammes.
 12. La personne portant le vêtement de protection dissipateur électrostatique doit être correctement reliée à la terre. La résistance entre la personne et la terre doit être inférieure à 108 Ω, par exemple en utilisant des chaussures appropriées.
 13. Le vêtement de protection dissipateur électrostatique doit recouvrir en permanence tous les matériaux non dissipateurs pendant l'utilisation normale (y compris lors des flexions et mouvements).
- Remarque : En cas de projection de métal en fusion, l'utilisateur doit quitter immédiatement la zone de travail et retirer le vêtement.
- Danger : En cas de projection de métal en fusion, si le vêtement est porté directement sur la peau, il peut ne pas protéger contre les brûlures

5. Entretien

(A) RECOMMANDATIONS DE LAVAGE :

1. Lavage à une température maximale de 60 °C × 50 cycles
2. L'utilisation d'eau de Javel est interdite.
3. Séchage en machine à basse température
4. Repassage autorisé à 150 °C.
5. Nettoyage à sec interdit.

Recommandé 50 fois



(B) STOCKAGE. Conserver le vêtement à l'abri d'une exposition solaire inutile et dans un endroit sec, protégé de tout agent agressif.

(C) EMBALLAGE. Sac plastique.

6. Garantie

(A) GARANTIE : Conformément au Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection et aux contrôles qualité établis selon le module C2, Vallfirest Tecnologías Forestales contrôle et vérifie minutieusement tous ses produits, leurs composants et pièces de rechange. Tous les vêtements sont soigneusement contrôlés avant leur distribution.

Les vêtements de protection Vallfirest bénéficient d'une garantie de trois ans à compter de la date d'achat, en cas de défaut survenant lors de leur utilisation conformément aux conditions d'utilisation détaillées dans le présent document.

* Organisme agréé pour le contrôle de la production : AITEX 0161

(B) DURÉE DE VIE : Le nombre maximal de lavages spécifié n'est pas le seul facteur dont dépend la durée de vie du vêtement.

La durée de vie dépend directement de l'utilisation de l'EPI, de son entretien, de son stockage et des conditions auxquelles il est exposé.

En cas de détérioration, remplacez ou mettez au rebut cet équipement de protection. Contactez votre distributeur habituel si vous souhaitez faire jouer la garantie ou si vous avez besoin de précisions concernant l'entretien de l'EPI.

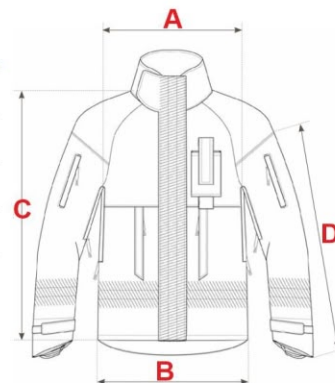
À la fin de sa durée de vie, éliminer le vêtement conformément à la législation locale.

7. Tailles (Définies selon les critères de la norme ISO 13688:2013)

Veste	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Tour de poitrine	92-96	96-100	100-104	104-108	108-115	115-120	120-126
Taille de l'utilisateur	160-165	165-172	172-178	178-184	184-190	190-196	196-200

*Toutes les mesures sont en centimètres

Veste	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
A Largeur de poitrine	56	58	61	64	68	72	74
B Largeur de hanches	51,5	53,5	56,5	59,5	63,5	67,5	69,5
C Longueur devant	66	68	70	72	74	76	76
D Longueur de manche	80	81,5	82,5	83,5	85	86,5	87,5



Pantalon	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Tour de taille	73-78	78-82	82-86	86-92	92-98	98-104	104-112
Taille de l'utilisateur	160-165	165-172	172-178	178-184	184-190	190-196	196-200

Pantalon	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
H Largeur de taille	36	38	40	42	45	48	51
I Longueur totale de jambe	102	104	106	108	110	112	113
J Longueur intérieure de jambe	78	79,5	81	82,5	84	85,5	85,5

